

Règlement du jeu concours Nantes à Cœur 2026 :

Le juste prix du panier surprise

Condition de participation au jeu-concours : La participation au jeu concours est gratuite, sans obligation d'achat et n'est pas réservée aux adhérent·es.

Article 1 - L'organisateur :

Plein Centre est une association dont le siège se trouve au 6 rue de Bisson, Bâtiment B, 44100 Nantes.

Article 2 - Le jeu concours :

Le jeu concours s'intitule "Le juste prix du panier surprise !" et il débute le 30/05/2026 à 10h00 (fuseau horaire de Paris) et se déroule jusqu'au 30/05/2026 à 18h00 (fuseau horaire de Paris) inclus. Le jeu concours s'effectuera en présentiel via un stand disposé sur la Place Royale à Nantes. Le but du jeu concours sera de deviner le prix exact d'un panier surprise composé de plusieurs lots de commerçant·es adhérent·es de Plein Centre. L'annonce du ou de la gagnante se fera le 10/06/2026 à 13h, et sera publiée en story sur les réseaux sociaux de Plein Centre. La sélection du ou de la gagnante sera effectuée par un membre neutre de l'équipe Plein Centre qui s'assurera du bon déroulement et du bon respect des règles du jeu concours dès la conception et jusqu'au tirage au sort.

Article 3 - Les participant·es :

Le jeu concours, qui s'effectuera en présentiel sur le stand de Plein Centre, est ouvert à toutes personnes physiques.

Article 4 - Les modalités d'inscription :

L'inscription au jeu concours se fait en présentiel et en direct via le biais du stand situé Place Royale. Le ou la joueuse complètera un bulletin de participation en ligne accessible via un QR code.

Le jeu se déroule comme suit, le ou la joueuse doit :

- 1 - Se rendre Place Royale sur le stand Plein Centre le 30/05/2026 pour accéder au stand de jeu dédié
- 2 - Estimer le prix d'un panier
- 3 - Compléter un bulletin via un formulaire en ligne

Le ou la joueuse pourra tenter sa chance sur tous les paniers. En revanche, il·elle ne pourra remporter qu'un seul panier.

En participant, le·la candidat·e accepte le présent règlement du jeu.

Article 5 - Lots :

Les lots seront sous forme de plusieurs paniers surprise garnis de produits de commerçant·es adhérent·es éco-engagé·es* Plein Centre, avec un minimum de 8 produits offerts par panier.

*Liste des commerces éco-engagés Plein Centre sur *pleincentre.net*

Article 6 - La désignation du ou de la gagnante :

La désignation du ou de la gagnante sera effectuée le 10/06/2024 à 13h00 par un membre neutre de l'équipe Plein Centre qui s'assurera du bon déroulement et du bon respect des règles du concours dès la conception et jusqu'au tirage au sort.

Article 7 - L'information aux gagnant·es :

Les gagnant·es seront contacté·es par mail depuis l'adresse mail : *asso@pleincentre.net*
Ils·elles recevront les modalités de récupération et d'utilisation du panier surprise gagné.

Article 8 - Le règlement :

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute difficulté d'application, ou d'interprétation du règlement, ou toute question qui viendrait à se poser dans le cadre de la participation du jeu sera tranchée par la Société Organisatrice, Plein Centre. Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice. A défaut d'accord amiable, il sera soumis à des Tribunaux compétents.

Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse mail suivante : *asso@pleincentre.net*

Aucune contestation ne sera prise en compte sept jours après la date de clôture du jeu concours.

Chaque participant·e reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions de participation au jeu concours. La participation au jeu concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des conditions de participation au jeu concours "Le juste prix du panier surprise !".

En cas de modification du règlement par la Société Organisatrice, les participant·es seront informé·es de ces modifications par la Société Organisatrice qui se réserve le choix du vecteur d'information.

Aucune contestation ne sera prise en compte sept jours après la date de clôture du jeu-concours.

Article 9 - Données personnelles :

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueur·euses doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), les participant·es au jeu-concours bénéficient d'un droit de protection, de rectification et de retrait de leurs données personnelles. Ces informations personnelles sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnant·es et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur et ne seront pas diffusées et utilisées ultérieurement. La base légale du traitement est l'intérêt légitime du responsable de traitement de promouvoir son association et ses adhérents par le biais d'un jeu concours.

Sur la base du consentement de la personne participante, les données de participation sont envoyées à l'association Plein Centre. Si la personne participante consent l'exploitation de ses données à des fins commerciales, l'Association Organisatrice se réserve le droit d'envoi d'e-mails promotionnels.

Les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au jeu concours sont conservées pour une durée de 1 mois maximum à compter de la date du jeu du 30 mai 2026, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2026.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous possédez d'un droit d'accès, de modification, d'effacement, de limitation du traitement vos données, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir de l'utilisation des données à caractère personnel à la suite de votre mort par l'intermédiaire d'une personnes tierce en adressant une demande accompagnée de la copie d'un titre d'identité portant signature, par courrier à l'adresse suivante : 6 rue Bisson bâtiment B, 44100 Nantes. En cas de réclamation, vous pouvez saisir l'autorité de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), située 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.